



Refus de la coloscopie : le FIT est une porte d'entrée possible

Certaines situations nécessitent d'emblée la réalisation d'une coloscopie hors programme de dépistage, avec un suivi spécifique, et constituent donc un critère d'exclusion définitive.

Parmi ces cas, on trouve notamment les cas d'antécédents personnels (cancer, polype, adénome), de maladies inflammatoires de l'intestin ou en cas de maladies génétiques, comme la maladie de Lynch.



D'autres facteurs de risque, bien que moins importants, font également l'objet d'une recommandation pour une coloscopie d'emblée plutôt qu'un test FIT comme par exemple les rectorragies macroscopiques.

Il peut cependant arriver qu'une personne refuse de faire la coloscopie pour des raisons personnelles (absence de suivi, difficultés économiques, autres motifs.)

Dans ce cas, un dépistage par FIT tous les 2 ans dans le cadre du programme organisé peut représenter un choix minimal possible, préférable à l'absence totale de dépistage colique !

Il s'agit dès lors d'une porte d'entrée possible pour permettre d'instaurer un suivi médical.

Le rôle du professionnel de la santé est d'informer la personne sur son risque individuel de cancer du côlon et de l'orienter vers la méthode de dépistage la mieux adaptée à sa situation personnelle, afin de permettre **une décision partagée, en tenant compte de ses préférences et de ses réticences.**